Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 14/11/2023

ID: 044-264401878-20231107-DL_2023_11_01-DE

Nombre de membres en exercice : 13

Votants: 11 Abstentions: 0 Pour: 11 Contre: 0

Département de Loire-Atlantique

CCAS de la CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 7 novembre à 14:30, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUSSEL.

Etaient présents :

M. ROUSSEL, Mme RANNOU, Mme CAPITAINE-GUEVEL, Mme LAJEANNE, Mme LE HEIN, M. GUILLEMINEAU, Mme CLOUET, Mme MARTIN, Mme MAUCHRETIEN, M. STAUBACH, Mme STEFANI

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Mme BRANCHEREAU, M. LE BIHAN

Mme MAUCHRETIEN a été élue Secrétaire de Séance.

INSTALLATION DE MME MARTINE MARTIN (CLUB AMITIE LOISIRS) EN TANT QUE NOUVELLE ADMINISTRATRICE

DL_2023_11_01

Monsieur ROUSSEL expose:

Conformément au décret n° 95-562 du 6 mai 1995 qui dispose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre de sièges au Conseil d'Administration du CCAS dans la limite de 16 membres maximum en plus du Maire, président de droit, le Conseil Municipal, en date du 25 mai 2020, a décidé de porter à 12 le nombre de sièges au Conseil d'Administration du CCAS.

VU la démission de Madame Léone LANNUZEL qui représentait l'association le Club Amitié Loisirs,

VU la candidature de Madame Martine MARTIN en date du 27 septembre 2023, représentant le Club Amitié Loisirs œuvrant dans le domaine social,

VU l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 13 octobre 2023 nommant Madame Martine MARTIN, membre du Conseil d'Administration du CCAS.

Il est procédé à l'installation de Madame Martine MARTIN pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve ces propositions par :

C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 14/11/2023

ID: 044-264401878-20231107-DL_2023_11_01-DE

- 11 voix pour

Pour extrait certifié conforme, Pour le Président et par délégation, **La Vice-Présidente du CCAS,**

Laurence RANNOU